

## Commune de CHABANAIS

---

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 5 novembre 2024

---

Absents : Emmanuelle HEBRE,

Absences excusées : Vincent DELAHAYE

Absents et excusés avec procuration : Axel-Romain BERNARD donne pouvoir à Michel BOUTANT, Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Jo BUHAJ,

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT – Martine VALLADEAU - Claude BARON - Yvon CREMOUX - Eric QUINTANE - Patrick VALLAT - Nadia MOREL - Marie-Jo BUHAJ - Angélique DE SOUSA DA SILVA - Ginette VIGNAUD - Catherine MAHE - Stéphane LOISEAU – José DELIAS

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 h 20

Secrétaires de Séance : Martine VALLADEAU - Marie-Chantal DUFRONT

Le maire présente au Conseil Municipal l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2024.

1) Délibération présentant le plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation du gymnase de Chabonais

Le maire présente à l'assemblée le plan de financement de rénovation du gymnase d'un montant de 775 839,93 euros Hors Taxe. Il précise que ce projet se fera en deux tranches afin de permettre un financement optimal pour ce dossier. Le maire détaille le projet de réhabilitation du gymnase, celui-ci consiste à résorber les désordres structurels, et à réfléchir à la possibilité de panneaux photovoltaïques. La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux verra le renforcement de la structure, le remplacement de la toiture et des menuiseries extérieures afin d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment. Dans un deuxième temps, le sol sportif, les vestiaires et les sanitaires seront rénovés.

Un chiffrage a été demandé à l'architecte pour la création d'alvéoles situées côté terrains de sport pour permettre d'accueillir du public ainsi que la table de marque dans le cadre des rencontres de handball

Le maire propose de mettre aux voix la délibération, elle est adoptée à l'unanimité.

2) Décision modificative n° 3 au budget 2024

En section de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire des crédits complémentaires à hauteur de 20 000 euros sur la ligne énergie ainsi que 2 520 euros sur la ligne bâtiments publics pour financer le décapage du monument aux morts. Il est proposé d'inscrire des crédits complémentaires sur la ligne personne extérieur afin de régler sur cette ligne budgétaire le personnel intérimaire comme le demandent les services des finances publiques. Le financement complémentaire sur la ligne rémunération principale permet de financer l'allocation de retour à l'emploi d'un agent.

Ces nouvelles dépenses seront financées par la ligne autres produits de gestion courante pour 58 720,00 euros qui correspond aux indemnités des assurances.

Cette recette complémentaire permettra d'augmenter l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 11 200 euros.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire des crédits nouveaux pour l'achat et la plantation d'arbres et d'arbustes pour 3 100 euros ainsi que l'achat d'éclairage festif de la rue du 8 mai 1945 pour un montant de 2 400 euros. Pour ce dernier investissement, l'association des commerçants participera à hauteur de 50 %. Des crédits complémentaires à hauteur de 1 400 euros sont prévus pour la rénovation du tennis couvert ainsi que 4 300 euros pour la réalisation de travaux urgents dans un logement des écoles. Ces crédits supplémentaires seront financés par l'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 11 200 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 3) Plan de financement prévisionnel pour l'acquisition foncière dans le cadre du PDIPR (Plan de Développement des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

La commune de Chabanais envisage de conclure un échange de terrain avec la SAS LA COTE afin de raccorder un chemin de randonnée situé dans la commune d'Exideuil. Ce chemin de randonnée longerait la Vienne et se situerait au niveau des parcelles cadastrées section D n°546 et 539. Dans le cadre de transactions foncières ayant pour objectif le rétablissement d'un chemin rural dont l'emprise a été modifiée pour l'ouverture de nouveaux chemins de randonnée, le Département finance à hauteur de 50 % les frais de notaire ainsi que ceux du géomètre. Des travaux d'aménagement notamment une clôture seront réalisés pour sécuriser ce chemin de randonnée. Ils feront l'objet d'une demande de subvention auprès du département. Une rencontre avec le propriétaire des parcelles aura lieu le 4 décembre 2024 pour avancer sur les échanges de parcelles concernées.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 4) Fixation des durées d'amortissement des immobilisations de la Collectivité

La commune de Chabanais compte moins de 3 500 habitants. Elle est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivis de réalisation mais peut, sur délibération du conseil municipal, décider d'autres catégories de dépenses à amortir. Le conseil municipal propose de fixer l'amortissement des subventions d'équipement lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations pour une période de 15 ans. Pour exemple, la commune a versé une subvention d'équipement au SDEG16 dans le cadre des effacements des réseaux rue Souchet et route de Limoges.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 5) Participation de l'association « ACAI » à l'acquisition d'éclairages festifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a investi dans des éclairages festifs qui seront installés rue du 8 mai 1945. L'association des commerçants a proposé de les financer à hauteur de 50 %. Le conseil municipal accepte cette participation d'un montant de 1 188 euros de l'association « ACAI ».

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### 6) Permis de louer, convention pour la réalisation des visites de logements

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la communauté de communes de Charente Limousine, les communes de Confolens, de Chabanais et le GIP (groupe d'intérêt public). Suite au décret n°2002-

120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent, cela permet au maire d'accorder ou de refuser un droit de permis de louer au sein de sa commune. La décence des logements après visite du GIP sera classée en 4 catégories de 1 à 4. Le jour de la visite du GIP, le propriétaire doit être présent. Le coût de cette intervention s'élève à 185 € qui sera versé au GIP, à la charge soit de la mairie soit du propriétaire. Les travaux devront être réalisés sur présentation de factures pour permettre la location.

Pour les premières visites, la communauté de communes de Charente Limousine ouvre une enveloppe budgétaire à hauteur de 4 000 euros.

Un bilan annuel sera transmis à la communauté de communes de Charente Limousine. La convention est renouvelable tacitement pour une période de 1 an. La mise en œuvre est effective depuis septembre 2024.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

#### 7) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023

M le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

M. Baron évoque le courrier de l'agence de l'eau Loire Bretagne adressé à la mairie, il signale que le système d'autosurveillance est incorrect. M. Baron a pris attache auprès de Charente Eaux et Agur qui ont reçu la copie du courrier par mail. Les services de Charente Eaux travaillent sur une réponse à apporter à l'agence de l'eau.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Informations diverses :

- M. le Maire a pris contact avec la SNCF pour l'entretien des terrains dont la voie appartenant à SNCF réseau. Le dossier est en cours de traitement.

- Deux potentiels acheteurs pour deux bâtiments situés route nationale à Chabanais : il est demandé une estimation par les Domaines.

- Le sentier du garage Mourgaud à la zone de Chassat a débuté au mois d'octobre, il sera finalisé au printemps 2025 quand les conditions météorologiques le permettront.

- La législation concernant la régulation des pigeons a évolué., Maintenant, un chasseur devra être accompagné d'un lieutenant de louveterie pour limiter la prolifération de cette espèce.

- Au vu des évènements dramatiques en France et en Espagne suite aux intempéries, une réflexion sur la révision du Plan de Sauvegarde de la Commune est à l'étude.

- Il est proposé qu'un don soit versé aux communes espagnoles frappées par les violentes inondations de fin octobre 2024 : d'un commun accord 1 000 euros seront versés via le Consulat.

- Le bassin de la Croix Blanche a été comblé, des bulbes seront plantés prochainement. Le bassin a été aménagé en concertation avec les commerçants pour que l'association ACAI puisse installer les décorations de Noël.

- A partir du lundi 2 décembre 2024, la collecte des ordures ménagères se fera rue Palant Lamirande. Une interdiction de stationner sera mise en place du dimanche soir au mardi 9 heures.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 28 novembre 2024 à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30

CHABANAIS, le 6 novembre 2024

Secrétaires de Séance

Le Maire

Martine VALLADEAU Marie-Chantal DUFONT

